



Contrat de location voiture sur photocopie

Par **kdm**, le **23/06/2010** à **17:00**

Bonjour,

J'ai récemment loué un véhicule. Le contrat a été fait sur une photocopie de contrat et à aucun moment on ne m'a fait lire les cgv et encore moins les signer.

Je suis actuellement en litige pour un petit accroc sur la portière lors de son ouverture (petit éclat de 0.5cm) et pour lequel on me réclame une somme assez élevée en me menaçant de débiter mon compte sans attendre ma demande éventuelle de contre expertise.

Ma question, bien qu'ayant déjà réglé la location (ce qui est normal) quelle est la validité de mon contrat compte tenu de la non signature des cgv.

Merci par avance pour vos réponses rapides car je dois les revoir demain.

Cordialement

Par **Alkomoim**, le **23/06/2010** à **21:51**

Bonjour,

je suis amené à louer des voitures également et la chose est simple:

Si le loueur ou le garage n'a pas fait l'état des lieux avec vous avant le prêt du véhicule vous

repondez que l' eraflure y etait avant.

si il n y a pas de signature attestant que le véhicule etait en bon état avant la période de pret vous etes dans votre droit de refuser le reglement de la dite somme.

cordialement alban